



CONSEIL DE SAISON

De nombreuses parcelles sont gorgées d'eau, on constate des remontées d'eau sous les tunnels. Il est indispensable d'attendre que les terrains soient correctement ressuyés pour faire les travaux du sol sinon le risque de semelle, de lissage et de compaction sera important. Il sera préférable de décaler les dates de semis/plantation plutôt que de planter dans de mauvaises conditions. D'autre part sur les terres limoneuses, on constate en surface une croûte de battance liée aux précipitations conséquentes. Notons quelques dégâts dus au gel lors de la période froide fin février – début mars.

Eviter d'implanter des cultures légumières dans des sols trop froids ou trop humides. De plus, un sol humide se réchauffe plus lentement qu'un sol sec. Il est important de contrôler la température du sol avant plantation. Dans un tunnel, elle devrait être supérieure à 13°C. D'autre part, vérifier la température ambiante du tunnel afin de diminuer au maximum les écarts de températures.

Pour les cultures d'hiver encore en place dans les tunnels : salades – épinards – mâche – blettes : faites attention aux excès d'humidité parfois significatifs en profondeur avant de faire des arrosages.

Faire des sondages avant pour vous rendre compte du niveau d'humidité avant prise de décision.

Au niveau des tunnels, aérer la journée lorsqu'il fait chaud, cela évite une condensation néfaste trop importante.

Commencez à surveiller les insectes et notamment les pucerons. Vous pouvez déjà installer des panneaux jaunes englués afin de déterminer les vols des individus ailés.

Installez aussi vos paillages plastiques en avance (10 j) sur sol humide fin de favoriser le réchauffement avant plantation.

Les préconisations du précédent bulletin restent valables.

Contacts

Chambre d'Agriculture 82
Sylvie Bochu Port. : 06.08.41.68.68

Chambre d'Agriculture 47*
Cécile Delamarre Port. : 06.08.22.99.14

Chambre d'Agriculture 31
Laurence Espagnacq Port. : 06.74.05.27.49

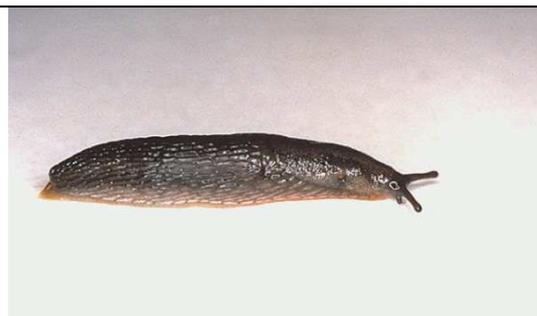
Chambre d'Agriculture 81
Chrystel Lacz Tél. : 05 63 48 83 83

Chambre d'Agriculture 65
Thierry Massias Port. : 06.07.70.61.58

LIMACES

Avec les conditions météo humides et douces de février, on constate le développement important des limaces avec des dégâts parfois conséquents. L'entretien des bords de parcelles ainsi que des bords de tunnels permettent de limiter le problème des limaces.

Si un traitement est nécessaire, ces produits sont homologués en traitements généraux / traitements du sol contre les mollusques et les escargots et agréés en AB :



Source photo : INRA, HYPPZ.

Spécialité commerciale (SC)	Substance Active (famille)	Dose Spécialité Commerciale / Ha	DAR	Observations	Délai de rentrée	ZNT	Société	Clt Tox	Phrases de risques
FERRAMOL	phosphate ferrique	0,5 kg/100m2			6 h en plein champ 6 h en plein champ 8 h sous abri	5m	NeudorffNeudorf GMBH KG	Sans classement	
SLUXX	phosphate ferrique	7 kg/ha		Toutes les 2 semaines 4 applications maxi					

REGLEMENTATION

Une nouvelle entrée par usage sur le site <https://ephy.anses.fr/> : l'usage.

A partir du nom de la culture ou du bio – agresseurs , il est maintenant possible de chercher un produit phytosanitaire autorisé en cliquant simplement sur l'icône.

Retrait des produits à base d'iprodione

17/01/2018

L'accès a procédé au retrait de 16 autorisations de mise sur le marché et de 3 permis de commerce parallèle de produits phytopharmaceutiques à base de la substance active iprodione, suite à l'entrée en vigueur du règlement de la Commission européenne (UE) 2017/2091 concernant le renouvellement de l'approbation de cette substance active.

POLLINISATION

Ruches de bourdons :

Installez les ruches de bourdons dès le début de la floraison du premier bouquet de tomates, début de floraison des courgettes. L'ouverture de la ruche doit être orientée vers l'est, soleil levant. Les ruches doivent être sur-élevées de 0.50 à 1 m au-dessus du sol et protégées du soleil par une plaque de polystyrène. La ruche ne doit pas être suspendue



Photo FRAB

Une demie - heure à une heure après avoir ouvert le réservoir contenant la solution sucrée (qui pallie à l'absence de production de nectar des fleurs de tomates), ouvrir les trous d'envols pour que les bourdons puissent sortir et s'acclimater. Ne pas gêner l'envol et l'atterrissage des bourdons : les trous d'envols doivent être dégagés. Protéger la ruche des fourmis : possibilité d'enduire le support de glu arboricole pour les empêcher de grimper. Les conditions froides et le manque de lumière peuvent ralentir la pollinisation par les bourdons, qui doit alors être complétée par la vibration des plants de tomates en tapotant sur les fils de fer avec un bâton, chaque matin.

Fleur mâle

Fleur femelle



Source photo : internet

Manuellement :

La pollinisation des courgettes peut se faire manuellement en agitant une fleur mâle (le bouton floral est au bout d'une plus longue tige) dans les fleurs femelles. Une fleur mâle chargée de pollen peut féconder une dizaine de fleurs femelles.

Remarque :

- les fleurs femelles apparaissent en premier sur la plante, environ 40 jours après le semis mais en l'absence de fleurs mâles et donc la pollinisation ne peut avoir lieu.

- Une dizaine de jours après, les fleurs mâles commencent à apparaître, en l'absence de fleurs femelles.

Enfin, les fleurs mâles et femelles alternent sans ordre environ 60 jours après le semis en condition précoce.

Conseil : certains maraîchers plantent quelques plants de courgettes une dizaine de jours avant la plantation réelle afin que les fleurs femelles puissent être fécondées par les fleurs mâles des plants précoces.

Sinon, pour les cultures de courgettes précoces, il est possible d'utiliser des variétés parthénocarpiques.

Nouveau produit autorisé en AB

Spécialité commerciale (SC)	Substance Active (famille)	Dose Spécialité Commerciale / Ha	DAR	Observations	Délai de rentrée	ZNT	Société	Clf Tox	Phrases de risques
VITASAN	hydrogénocarbonate de potassium	5 kg/ha	1 j	action préventive et curative contre la tavelure et l'oïdium du pommier et poirier, de la vigne, du melon, pastèque, potiron et des autres cucurbitacées à peau non comestible Melon : oidium (stade BBCH 12 à BBCH 89) – intervalle mini entre 2 traitements : 3 jours. 6 applications (effet choc)	6h	5m	Andrematt	SC	

EPINARD

Attention de ne pas trop couper les feuilles du cœur afin de ne pas trop pénaliser la reprise.

En effet, compte tenu des températures assez faibles ainsi que du manque de luminosité, les reprises sont assez « lentes » et elles le seront encore plus si les feuilles du cœur sont coupées.

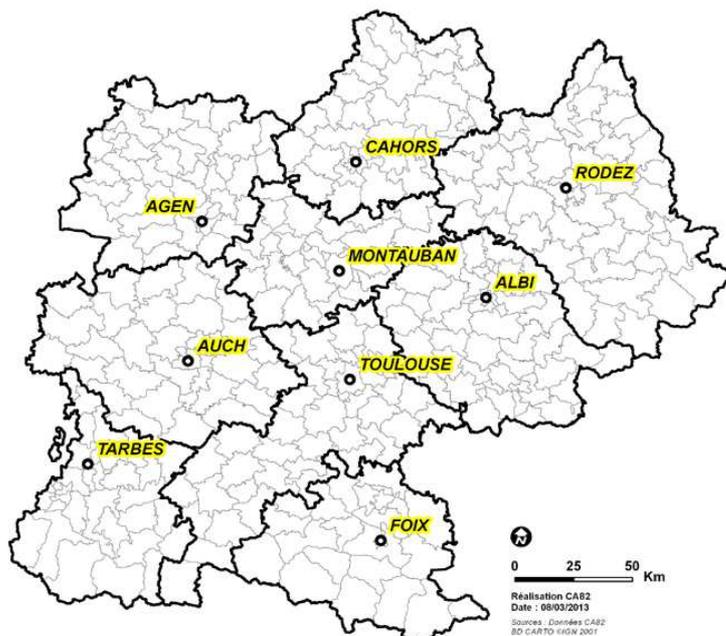
Rencontre technique Ctifl/ITAB Légumes en agriculture biologique le 29 mars 2018

La Rencontre Technique CTIFL / ITAB dédiée à la production des légumes en agriculture biologique se tiendra le **jeudi 29 mars au CTIFL Balandran (30)**.

Le thème central de cette édition - « **Les plantes de services** » - représente un levier d'intérêt majeur pour améliorer la gestion des bioagresseurs et la fertilité des sols. Cf. BT Maraîchage bio de février 2018

L'USAGE DU CUIVRE

La fin de l'approbation du cuivre est prévue au 31/12/2018. La Commission européenne prépare un texte pour le printemps 2018. Les acteurs français souhaitent garder l'usage de 6 kg/ha/an lissé sur 5 ans. Le COPA-COGECA (Comité des organisations professionnelles agricoles et Confédération générale de la coopération agricole de l'Union européenne) interroge actuellement les filières pour mesurer l'impact d'un retrait du cuivre.



Ce bulletin s'appuie sur les observations réalisées par les conseillers légumes de Midi – Pyrénées et du Lot et Garonne ainsi que sur les bilans des BSV maraîchage bilan, ail n°1, bilan ail et melon bilan. Lorsque des méthodes alternatives sont utilisables, elles sont reprises dans les bulletins. En outre chaque destinataire du bulletin a reçu le « Guides des mesures alternatives et prophylactiques en cultures légumières en Midi – Pyrénées, 2014 »

Bulletin de conseil réalisé dans le cadre d'une démarche mutualisée des Chambres d'agriculture de Midi-Pyrénées relevant du projet régional «Terres d'Avenir», avec la participation de la FRAB.

Les BSV (Bulletins de santé du végétal) maraîchage, melon et ail sont disponibles en ligne sur les sites de :

- La DRAAF : <http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal-BSV>,
- La CRA Occitanie : www.occitanie.chambre-agriculture.fr/agroenvironnement/ecophyto/bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-midi-pyrenees/

N'hésitez pas à les consulter.



«Bulletin réalisé sous la responsabilité de Laurence ESPAGNACQ, référente maraîchage/horticulture de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne. Tél : 05 61 47 55 96 - laurence.espagnacq@haute-garonne.chambagri.fr»

32 rue de Lisieux - CS 90105 - 31026 Toulouse Cedex 3

www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr

«La Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.»



Avec la participation financière de :



«En cas de préconisations, elles ne dispensent pas l'agriculteur de prendre connaissance des produits, des doses, des stades d'application, des usages et des conditions d'application desdits produits prescrits. Il lui appartient de mettre en oeuvre scrupuleusement ces conseils ainsi que les conditions générales d'utilisation des produits phytosanitaires de l'arrêté du 7 mai 2017.»

Directeur de la publication : Yvon Parayre, Président de la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne.

Mise en page : Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne

OPE COS ENR 22 version du 01/01/15